

## Disparités dans la Scolarisation Primaire et Secondaire en République Démocratique du Congo de 2006 à 2018

*Emmanuel Nkete Ziulu*

Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu,  
République Démocratique du Congo

*Gratien Bambanota Mokonzi*

*Paul Masimango Vitamara*

*Augustin Awongi Issoy*

Service de Planification et d'Evaluation en Education de l'Université de  
Kisangani, République Démocratique du Congo

[Doi: 10.19044/esipreprint.12.2022.p522](https://doi.org/10.19044/esipreprint.12.2022.p522)

Approved: 26 December 2022

Posted: 28 December 2022

Copyright 2022 Author(s)

Under Creative Commons BY-NC-ND

4.0 OPEN ACCESS

*Cite As:*

Ziulu E.N., Mokonzi G.B., Vitamara P.M. & Issoy A.A. (2022). *Disparités dans la Scolarisation Primaire et Secondaire en République Démocratique du Congo de 2006 à 2018*. ESI Preprints. <https://doi.org/10.19044/esipreprint.12.2022.p522>

### Résumé

Cette étude analyse l'ampleur des disparités dans la scolarisation primaire et secondaire en République Démocratique du Congo au cours de la période de 2006 à 2018. Elle montre que si la scolarisation primaire est quasi-universelle dans la plupart des provinces, la province du Katanga est la moins scolarisée de la RDC. Cependant, les disparités sont très faibles entre les provinces, entre la zone de conflit et celle de stabilité, entre les filles et les garçons. En revanche, en dehors de la ville de Kinshasa et de la province du Bandundu, aucune autre province n'a atteint au niveau du secondaire le taux de scolarisation de 50%. Les disparités de la scolarisation secondaire entre les provinces, entre la zone de conflit et la zone de stabilité, de même qu'entre les genres sont très prononcées et significatives. Par ailleurs, les disparités provinciales se sont faiblement réduites pour le taux brut de scolarisation aussi bien au primaire qu'au secondaire. Par contre, elles se sont significativement réduites pour l'indice de parité fille-garçon. Pour réduire les disparités, il s'avère important d'accroître l'offre de l'éducation au niveau du primaire et surtout au niveau du secondaire dans les provinces

les plus défavorisées.

---

**Mots-clés :** Disparités – scolarisation primaire – scolarisation secondaire – conflit armé – République Démocratique du Congo

---

## **Disparities in primary and secondary education in the Democratic Republic of Congo from 2006 to 2018**

*Emmanuel Nkete Ziulu*

Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu,  
République Démocratique du Congo

*Gratien Bambanota Mokonzi*

*Paul Masimango Vitamara*

*Augustin Awongi Issoy*

Service de Planification et d'Évaluation en Éducation de l'Université de  
Kisangani, République Démocratique du Congo

---

### **Abstract**

This study analyzes the extent of disparities in primary and secondary schooling in the Democratic Republic of Congo (DRC) during the period from 2006 to 2018. It shows that while primary schooling is almost universal in most provinces, the province of Katanga is the least educated in the DRC. However, the disparities are very low between the provinces, between the conflict zone and the stability zone, between girls and boys. On the other hand, apart from the city of Kinshasa and the province of Bandundu, no other province has reached the enrollment rate of 50%. Disparities in secondary education between provinces, between the conflict zone and the stability zone, as well as between genders are very pronounced and significant. Furthermore, provincial disparities have narrowed slightly for the gross enrollment rate at both primary and secondary level. On the other hand, they are significantly reduced for the girl-boy parity index. To reduce the disparities revealed by this study, it is important to increase the supply of education at the primary level and especially at the secondary level in the most disadvantaged provinces.

---

**Keywords:** Disparities - primary schooling - secondary schooling - armed conflict - Democratic Republic of Congo

### **1. Introduction**

A l'instar de plusieurs autres pays, la République Démocratique du Congo (RDC) a adhéré à la Déclaration Universelle des Droits de l'homme,

au programme d'Education pour tous (UNESCO, 1990), aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) (Gérardin et al., 2016) et aux Objectifs du Développement Durable. Ces programmes préconisent, entre autres, l'égalité en matière d'éducation et de scolarisation. Aussi la Constitution de la RDC, en son article 43, alinéa 1, stipule-t-elle que toute personne a droit à l'éducation. Pour l'article 45 de la même Constitution, toute personne a accès aux établissements d'enseignement national, sans discrimination de lieu, d'origine, de race, de religion, de sexe, d'opinions politiques ou philosophiques, de son état physique, mental ou sensoriel, selon ses capacités (Cabinet du Président de la République, 2011).

En dépit de l'adhésion aux programmes internationaux, des dispositions constitutionnelles et légales relatives à l'éducation inclusive, l'éducation pour tous n'est pas encore une réalité en RDC (Mokonzi et al. 2022 ; Ziulu et al., 2021). L'enseignement secondaire, en particulier, n'est pas à la portée de toute la population scolarisable (Mokonzi, 2022). A ce sujet, des études (Adjiwanou, 2005 ; Fjarraud, 2017 ; Rwehera, 2004) ont montré que la pauvreté est la raison principale de la faible scolarisation dans le monde, notamment dans les pays en développement. En plus de cette cause, on note également l'absence de planification de l'éducation, la mauvaise gouvernance, l'insuffisance d'infrastructures scolaires, le manque du personnel enseignant, la discrimination et l'exclusion, les inégalités sociales, les coutumes et les modes de vie de certaines communautés, etc.

Les conflits armés déclenchés depuis la décennie 1990, particulièrement dans les provinces de l'Est (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Province Orientale et Katanga) ont impacté la scolarisation tant au niveau du primaire qu'au niveau du secondaire (Brandt et al. 2020). C'est pourquoi la RDC figure parmi les cinq pays où beaucoup d'enfants n'étaient pas scolarisés au début de ce siècle (Watchlist on Children & Armed Conflict, 2003).

Au-delà de l'impact des conflits armés, l'offre de l'éducation n'est pas équitablement répartie dans les différentes provinces, ce qui crée des disparités dans le développement de la scolarisation.

Cette étude analyse l'ampleur des disparités entre les provinces dans la scolarisation primaire et secondaire en RDC et se focalise sur l'accès au système éducatif et plus précisément à l'enseignement primaire et secondaire. Mais avant de procéder à cette analyse, nous décrivons brièvement le contexte politique et éducatif qui caractérise la période de référence de cette étude.

## **2. Contexte politique et éducatif de la période de 2006 à 2018**

L'année 2006 marque à la fois la fin de la période de transition politique (2003-2006) et le début de l'organisation des élections pluralistes

en RDC. En effet, après une longue période de guerres, déclenchées au cours de la décennie 1990, le gouvernement, les mouvements de rébellion, la société civile et les partis politiques d'opposition non armés ont signé le 19 avril 2002, à Sun City (Afrique du Sud), l'Accord global et inclusif sur la transition en RDC. Cet accord visait à mettre fin à plusieurs années de conflit armé et à instaurer la transition vers la démocratie. Il a donné lieu, dans l'immédiat, à l'organisation de la période de transition politique de 2003 à 2006 et à la formation d'un gouvernement d'union nationale, dirigé par le président Joseph Kabila et quatre vice-présidents, dont deux issus de deux principales rébellions, le Mouvement de Libération du Congo et le Rassemblement congolais pour la démocratie, et deux du gouvernement et de la société civile.

Au terme de la transition politique, des élections ont été organisées le 30 juillet 2007, au niveau national et provincial, pour la désignation du président de la République, des gouverneurs des provinces, des députés nationaux et des députés provinciaux. Au niveau national, l'élection présidentielle a été remportée par Joseph Kabila tandis que 500 membres de 56 partis politiques et des candidats indépendants ont été élus comme députés nationaux. Le deuxième cycle électoral est intervenu en 2011 et a de nouveau été remporté par Joseph Kabila pour un second mandat de 5 ans. Néanmoins, c'est seulement le 26 décembre 2018 que les élections présidentielle et législative ont été organisées ; elles ont permis d'opérer l'alternance au sommet de l'Etat à travers l'élection de Felix-Antoine Tshisekedi comme président de la République.

Si l'accord global et inclusif a réuni le pays, il n'a pas mis fin aux conflits armés sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, « en 2020, les conflits et l'insécurité ont continué de sévir dans l'Est de la République démocratique du Congo. » (Groupe d'Etude sur le Congo, Baromètre sécuritaire du Kivu & Center on International Cooperation, 2021). Rien qu'au Sud-Kivu, on a dénombré au minimum 120 groupes armés actifs.

Sur le plan de l'éducation, la période sur laquelle porte cette étude est caractérisée par plusieurs faits, notamment (i) la priorisation de l'éducation dans le programme gouvernemental, (ii) l'instauration de la gratuité de l'enseignement primaire, (iii) l'élaboration de la Stratégie du développement de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, (iv) l'élaboration de la loi-cadre de l'enseignement national et (v) l'élaboration de la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation (SSEF).

L'éducation a été considérée comme l'une des cinq priorités du programme du gouvernement de Joseph Kabila, formé à l'issue des élections de 2006, ce qu'on a appelé à l'époque les cinq chantiers de la République. Pour le gouvernement, il était question de « mettre en place, à court terme, un cadre légal et réglementaire propice à la réalisation des Objectifs du

Millénaire pour le Développement (OMD)... » (République Démocratique du Congo, 2007).

C'est pour cela que la Constitution de 2006 a instauré l'obligation et la gratuité de l'enseignement primaire dans les établissements publics. Cette disposition marque un tournant important par rapport aux constitutions antérieures qui prônaient l'obligation scolaire sans la fonder sur la gratuité. Pourtant, une première tentative d'application de la gratuité n'a été effectuée qu'en 2011. Malheureusement, suite à une mauvaise planification, celle-ci n'a pas été couronnée de succès, si bien que d'aucuns ont estimé qu'après la gratuité était égal avant la gratuité (Mokonzi, 2012).

En mars 2010, le pays a adopté la Stratégie pour le développement de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel pour la période de 2010/2011 – 2015/2016. Celle-ci visait trois objectifs essentiels : (i) accroître l'accès, l'équité et la rétention, (ii) améliorer la qualité et la pertinence et (iii) renforcer la gouvernance (Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, 2012).

Le 11 février 2014, une nouvelle loi-cadre de l'enseignement a été promulguée, en remplacement de celle du 22 septembre 1986. Couvrant aussi bien le formel que le non formel, cette loi se fonde sur l'évolution politique et sociale du pays, les instruments juridiques internationaux ratifiés par la RDC et le processus de Bologne (Cabinet du Président de la République, 2014). Elle vise à créer des conditions nécessaires pour assurer l'égalité de l'accès à l'éducation scolaire, la formation de l'élite pour un développement durable et l'éradication de l'analphabétisme.

Le contexte éducatif de la période de référence de cette étude est enfin marqué par l'adoption de la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation (SSEF). Elaborée en 2015, par tous les ministères en charge de l'éducation, à savoir les Ministères de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et des Affaires Sociales, la SSEF couvre la période de 2016 à 2025. Elle est, pour le gouvernement, un outil de « construction d'un système éducatif inclusif et de qualité, contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active ». La SSEF compte trois axes principaux : (i) Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi ; (ii) Créer les conditions d'un système éducatif de qualité et (iii) Instaurer une gouvernance transparente et efficace (République Démocratique du Congo, 2015).

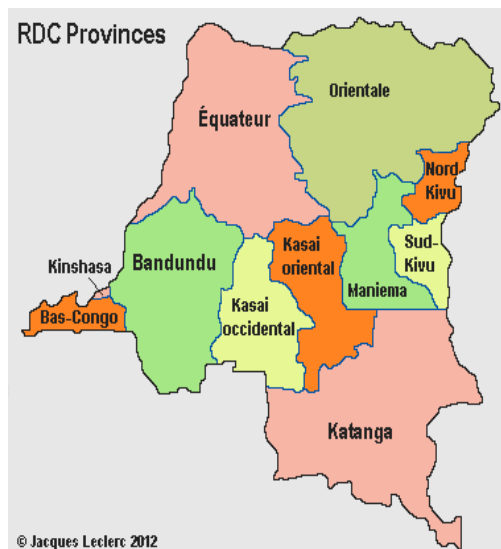
### **3. Méthode**

Les données de cette étude ont été tirées des annuaires statistiques produits par la Cellule Technique de Statistiques pour l'Enseignement (CTSE, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2019)

et l'Institut National des Statistiques (INS). Elles portent sur le taux brut de scolarisation et l'indice de parité de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et couvrent la période de 2006 à 2018.

L'analyse des disparités entre les provinces est effectuée de manière synchronique et diachronique. Synchroniquement, les disparités sont analysées pour chaque année de la période retenue dans cette étude, tandis que diachroniquement, elles sont étudiées dans leur aspect évolutif. L'analyse diachronique permet d'examiner si les disparités se sont soit renforcées, soit réduites, soit encore si elles ont maintenu la même ampleur de 2006 à 2018. Les disparités sont analysées entre les provinces, entre la zone d'insécurité ou d'instabilité et la zone de stabilité sécuritaire et entre les filles et les garçons.

**Figure 1.** République Démocratique du Congo en 11 provinces.



Puisque le découpage territorial du pays en 26 provinces ne s'est opéré qu'en 2015, l'analyse effectuée dans cette étude est faite sur la base de 11 anciennes provinces (Voir figure 1). Font partie de la zone d'insécurité, les provinces Orientale, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema et du Katanga.

Pour l'analyse synchronique des disparités entre les provinces, nous avons recouru essentiellement à deux indices de dispersion : l'étendue de variation totale (EVT)<sup>1</sup> et le coefficient de variation (CV). Plus grande est l'EVT, plus fortes sont les disparités entre les provinces. Si le CV est :

<sup>1</sup> L'étendue de variation totale est l'écart entre la donnée la plus grande et la donnée la plus petite de la variable. Elle a l'inconvénient d'ignorer les données comprises entre les valeurs extrêmes. Le CV est le rapport entre l'écart-type et la moyenne. Il exprime donc la dispersion autour de la moyenne.

- inférieur à 0,15, les disparités entre les provinces sont faibles ;
- compris entre 0,15 et 0,30, les disparités entre les provinces sont modérées ;
- est supérieur à 0,30, les disparités entre les provinces sont très fortes.

L'analyse diachronique des disparités provinciales est effectuée au moyen de quatre techniques : l'évolution de l'EVT, l'évolution du CV, le scattergram et le coefficient de corrélation Rho de Spearman. L'augmentation de l'EVT dans le temps, de même que celle du CV indiquent le renforcement des disparités. Leur diminution traduit la réduction des disparités alors que leur stagnation exprime le maintien de la même ampleur des disparités entre les provinces.

Pour le scattergram, les provinces dont le taux de scolarisation s'est amélioré de 2006 à 2018 se situent au-dessus de la diagonale. Les provinces situées en-dessous de la diagonale sont celles dont les taux de scolarisation ont régressé de 2006 à 2018. Enfin, les provinces pour lesquelles cet indicateur n'a pas évolué du début à la fin de la période se situent sur la diagonale.

Pour qu'il y ait réduction des disparités, il faut que les provinces défavorisées au départ progressent plus rapidement que les provinces favorisées. Le coefficient de corrélation Rho de Spearman permet d'effectuer cette analyse. A cet effet, un coefficient positif exprime l'aggravation, un coefficient négatif indique la diminution, alors qu'un coefficient nul traduit la stabilité des disparités.

Pour analyser les disparités entre la zone d'instabilité et la zone de stabilité sécuritaire, nous avons exploité l'indice de parité (IP). Concrètement, nous avons mis en rapport le taux brut de scolarisation de la zone de conflit sur celui de la zone de stabilité sécuritaire. Un IP inférieur à 1,00 signifie que la zone d'insécurité est moins scolarisée que la zone de stabilité ; un IP supérieur à 1,00 indique que la scolarisation est plus développée dans la zone d'insécurité, tandis qu'un IP égal à 1,00 exprime l'égalité de la scolarisation dans les deux zones. Pour les inégalités entre les genres, nous avons également exploité l'indice de parité en mettant en rapport le TBS des filles avec celui des garçons. Un IP inférieur à 1,00 montre que les filles sont moins scolarisées que les garçons, un IP supérieur à 1,00 indique que les filles sont plus scolarisées que les garçons alors qu'un IP = 1,00 traduit l'égalité de scolarisation entre les deux sexes.

#### **4. Résultats**

Conformément aux analyses effectuées dans cette étude, les disparités sont présentées ci-après d'abord de manière synchronique et ensuite de manière diachronique.



#### 4.1. Disparités synchroniques

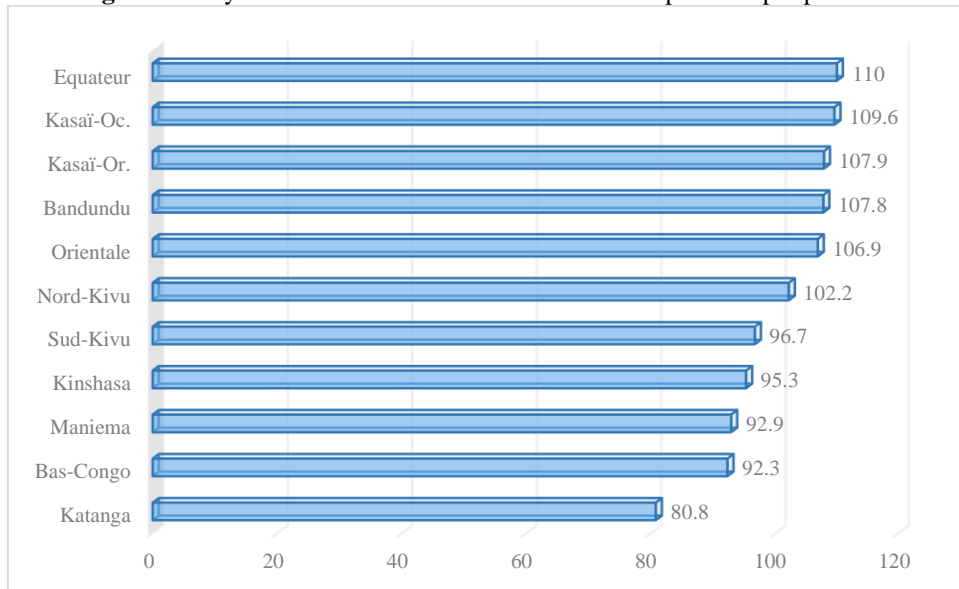
De façon générale, si la province du Kasai oriental est la seule à avoir un taux brut de scolarisation (TBS) supérieur à 100%, en 2006-2007 (voir tableau 1) au niveau primaire, le nombre de provinces ayant atteint ou dépassé 100% s'élève à 9 provinces sur 11 en 2016-2017. Néanmoins, la moyenne nationale du taux brut de scolarisation au niveau du primaire dépasse 100% seulement à partir de l'année scolaire 2012-2013. Font partie des provinces les plus avancées dans la scolarisation primaire, le Bandundu, l'Equateur, le Nord-Kivu, le Kasai oriental et le Kasai occidental. La province du Katanga est la moins scolarisée au cours de la période de référence de cette étude (voir tableau 1).

**Tableau 1.** Taux bruts de scolarisation (en %) et paramètres des disparités entre les provinces au primaire

Province	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18	Moyenne
Kinshasa	83,8	94,5	89,8	88,8	88,6	84,1	87,7	93,7	97,8	104,7	111,5	118,0	95,3
Bas-Congo	84,4	91,3	88,0	86,8	93,4	101,0	100,5	100,5	95,7	92,2	88,8	85,0	92,3
Bandundu	77,6	93,6	91,5	95,1	92,2	115,3	115,4	120,9	126,2	122,9	120,2	123,0	107,8
Equateur	79,7	90,1	89,5	91,6	104,6	102,0	103,8	110,0	115,7	134,9	155,3	143,0	110,0
Orientale	90,6	93,0	96,5	96,9	99,3	97,3	98,9	103,2	107,7	120,4	133,6	145,0	106,9
Maniema	76,4	81,5	84,2	85,5	83,8	97,9	109,6	110,2	115,0	101,3	92,0	85,0	92,9
Nord-Kivu	91,6	99,7	97,9	101,9	85,5	93,9	96,9	105,4	107,0	109,7	113,8	123,0	102,2
Sud-Kivu	88,4	94,8	90,0	88,1	86,6	89,6	92,7	101,0	105,1	112,8	118,2	85,0	96,7
Kasai-Or.	101,3	99,4	95,0	93,9	105,4	109,3	111,7	121,7	125,5	117,4	110,7	104,0	107,9
Kasai-Oc.	93,8	87,2	99,9	100,1	107,9	111,0	114,7	124,2	135,1	122,7	112,1	106,0	109,6
Katanga	64,3	76,8	76,8	75,5	76,8	82,7	91,9	93,1	92,8	82,6	74,2	82,0	80,8
RDC	84,7	90,7	90,3	90,8	92,7	97,8	101,3	106,8	110,3	110,5	110,6	112,3	99,9
EVT	37,0	22,6	23,1	26,4	31,1	32,6	27,7	31,1	22,9	52,3	81,1	63,0	28,8
CV	0,12	0,08	0,07	0,08	0,11	0,11	0,10	0,10	0,12	0,14	0,20	0,21	0,09

Au cours de chaque année, l'écart entre le TBS de la province la plus scolarisée et celui de la province la moins scolarisée (voir EVT dans le tableau 1), n'est pas négligeable, variant de 23% en 2007-2008 à 81% en 2016-2017. Cependant, considérés dans l'ensemble, les TBS au niveau de l'enseignement primaire ne diffèrent pas significativement par provinces au cours de la période de 2006-2007 à 2015-2016 (voir tableau 1), le coefficient de variation étant systématiquement inférieur à 0,15. En revanche, les disparités provinciales sont modérées au cours des années 2016-2017 et 2017-2018.



**Figure 2.** Moyennes des taux bruts de scolarisation du primaire par province

Etant donnée la moyenne des TBS de chaque province (voir tableau 1 et figure 2), les provinces peuvent être regroupées en quatre catégories : Les provinces dont les moyennes dépassent 100%. Ces provinces sont les plus scolarisées de la RDC. Elles comprennent l'Equateur, le Kasai occidental, le Kasai oriental, le Bandundu, la Province orientale et le Nord-Kivu.

Les provinces ayant des moyennes proches de 100%. Appartiennent à cette catégorie la province du Sud-Kivu et la ville de Kinshasa.

Les provinces dont les moyennes sont comprises entre 90% et 95%. Cette catégorie concerne les provinces du Maniema et du Bas-Congo.

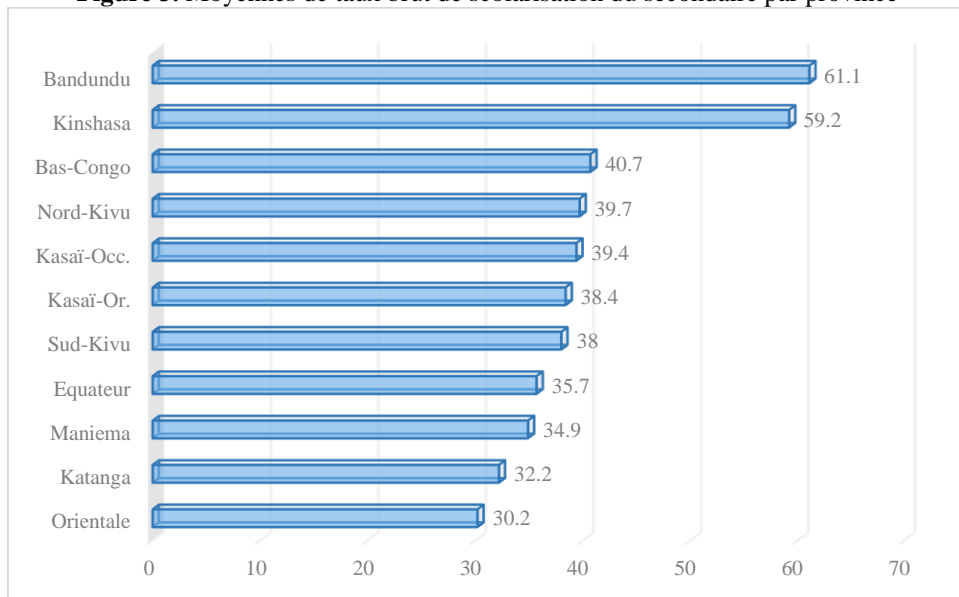
La province la moins scolarisée du pays, à savoir le Katanga, dont la moyenne se situe autour de 80%.

Les TBS sont encore plus faibles au secondaire qu'au primaire (voir tableau 2). En dehors de la ville de Kinshasa et de la province du Bandundu, les provinces enregistrent des TBS inférieurs à 50%. En conséquence, le TBS moyen de la RDC est inférieur à 50% au cours de chaque année de la période retenue dans cette étude. Autrement dit, plus de la moitié des jeunes âgés de 11 à 17 ans sont non scolarisés ou déscolarisés.

**Tableau 2.** Taux bruts de scolarisation (en %) et paramètres des disparités entre les provinces au secondaire

Province	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18	Moyenne
Kinshasa	53,3	61,4	58,8	62,6	65,6	60,4	59,0	62,0	64,2	58,2	54,2	51,2	59,2
Bas-Congo	37,3	39,6	37,2	36,6	38,9	42,3	42,2	43,6	42,3	42,5	42,7	42,9	40,7
Bandundu	61,8	71,8	55,2	43,2	46,7	56,0	54,2	64,5	65,2	67,6	69,8	77,2	61,1
Equateur	29,2	36,1	33,9	30,0	32,3	32,9	31,7	32,3	33,6	39,7	45,5	51,4	35,7
Orientale	30,2	33,3	33,8	28,0	31,3	23,8	24,6	26,1	26,9	31,3	35,7	37,3	30,2
Maniema	28,7	31,4	38,1	34,1	53,7	42,2	40,9	42,5	16,1	20,5	26,5	35,4	34,9
Nord-Kivu	32,9	37,8	36,4	38,5	39,7	37,9	36,8	38,3	38,5	41,4	45,1	53,6	39,7
Sud-Kivu	34,0	40,0	38,4	33,6	36,8	33,6	32,8	36,5	37,5	43,7	48,7	48,7	38,0
Kasaï-Or.	48,6	41,8	38,9	33,3	35,0	35,9	35,1	35,9	37,2	39,5	41,9	38,0	38,4
Kasaï-Oc.	46,9	33,4	37,5	37,1	39,7	41,3	40,4	41,5	36,5	37	37,5	44,5	39,4
Katanga	29,1	30,3	32,8	30,0	25,6	28,6	32,0	33,1	34,4	35,8	37,1	38,0	32,2
RDC	39,3	41,9	40,0	36,5	38,5	38,4	38,3	40,9	39,5	42,4	45,1	47,1	40,7
EVT	33,1	41,5	26,0	34,6	40,0	36,6	34,4	38,4	49,1	47,1	43,3	41,8	28,9
CV	0,29	0,32	0,22	0,26	0,28	0,28	0,26	0,29	0,37	0,30	0,26	0,25	0,25

La différence entre le TBS de la province la plus scolarisée et celui de la province la moins scolarisée n'est pas négligeable au niveau du secondaire ; elle varie de 26% en 2008-2009 à 49% en 2014-2015. Aussi les disparités entre les provinces sont-elles très fortes et significatives en 2007-2008, 2014-2015 et 2015-2016 ( $CV \geq 0.30$ ) alors qu'elles sont modérées au cours des autres années.

**Figure 3.** Moyennes de taux brut de scolarisation du secondaire par province

L'observation des moyennes des TBS au secondaire (voir dernière colonne du tableau 2 et Figure 3) permet de dégager 4 catégories de provinces :

- Les provinces les plus favorisées, dont les moyennes sont supérieures à 50%. Il s'agit de la province du Bandundu et de la ville de Kinshasa.
- Les provinces dont les moyennes se situent autour de 40%. Cette catégorie comprend le Bas-Congo, le Nord-Kivu, le Kasai occidental, le Kasai oriental et le Sud-Kivu.
- Les provinces dont les moyennes sont comprises entre 31% et 35%. Font partie de cette catégorie, l'Equateur, le Maniema et le Katanga.
- La province la moins scolarisée, à savoir la Province orientale, dont la moyenne se situe en-dessous de 30%.

Lorsqu'on regroupe les provinces selon qu'elles se situent dans la zone de conflits ou dans la zone de stabilité sécuritaire, la moyenne des TBS des premières est, chaque année, légèrement inférieure à celle des secondes (voir tableau 3). En d'autres termes, la scolarisation primaire est apparemment moins développée dans la zone de conflit que dans la zone de stabilité politique. Cependant, puisque l'IP est soit égal, soit proche (0,9) de 1,00, les différences entre les deux zones ne sont pas significatives.

**Tableau 3.** Paramètres des disparités zone de conflit-zone de stabilité suivant le taux de scolarisation au primaire

	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Moyenne zone de stabilité	82,8%	92,7%	92,3%	92,3%	98,7%	103,8%	105,6%	111,8%	116,2%	116,0%	116,0%	113,3%
Moyenne zone de conflit	82,2%	89,1%	89,1%	89,1%	86,4%	92,3%	98,0%	102,6%	105,5%	110,3%	115,3%	110,8%
IP	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0

**Tableau 4.** Paramètres des disparités zone de conflit-zone de stabilité suivant le taux de scolarisation au secondaire

	06-07	07-08	09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Moyenne zone de stabilité	45,9 %	47,2 %	43,5 %	40,4 %	43,0 %	44,8 %	43,9 %	46,6 %	46,7 %	48,1 %	49,5 %	51,0 %
Moyenne zone de conflit	31,0 %	34,5 %	35,8 %	32,8 %	37,4 %	33,2 %	33,4 %	35,3 %	30,7 %	34,8 %	38,9 %	43,0 %
IP	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8

Au niveau de l'enseignement secondaire également, la moyenne des TBS de la zone de conflits est systématiquement inférieure à celle de la zone de stabilité (voir tableau 4). Puisque l'IP est inférieur à 1,00, voire inférieur à 0,9, contrairement à l'enseignement primaire, l'accès à l'enseignement secondaire est plus faible dans la zone de conflits que dans la zone de stabilité.

L'examen des disparités selon le genre, montre qu'au niveau de l'enseignement primaire la parité fille-garçon est assurée uniquement dans la ville de Kinshasa au cours de la période de 2006-2007 à 2013-2014 (voir tableau 5). Dans les autres provinces, les filles sont moins scolarisées que les garçons. De 2014-2015 à 2017-2018, certaines provinces se sont ajoutées à la ville de Kinshasa pour réaliser la parité fille-garçon dans la scolarisation primaire, à savoir les provinces Orientale, du Bandundu, de l'Equateur, du Maniema, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Kasai oriental. En revanche, les provinces du Kasai Occidental et du Katanga n'ont assuré la parité au cours d'aucune année de la période de référence de cette étude. En considérant les taux moyens des IP (voir dernière colonne du tableau 5), seules la ville de Kinshasa et la province du Sud-Kivu assurent la parité fille-garçon dans la scolarisation primaire. Cependant, les différences entre les IP des provinces sont très faibles, l'EVT ne dépassant pas 0,3 et les CV étant tous inférieurs à 0,15.

**Tableau 5.** Indices de parité fille-garçon et paramètres de disparités provinciales au niveau primaire

	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18	Moyenn e
Kinshasa	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Bas-Congo	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,9	0,9	1,0	0,9
Bandundu	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9
Equateur	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	0,8
Orientale	0,8	0,8	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9
Maniema	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	0,9	0,9	0,8	0,9
Nord-Kivu	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9
Sud-Kivu	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Kasaï-Or.	0,8	0,8	0,9	0,9	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9
Kasaï-Oc.	0,7	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8
Katanga	0,7	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
RDC	0,8	0,3	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	0,9	0,9	0,9
EVT	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2
CV	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1

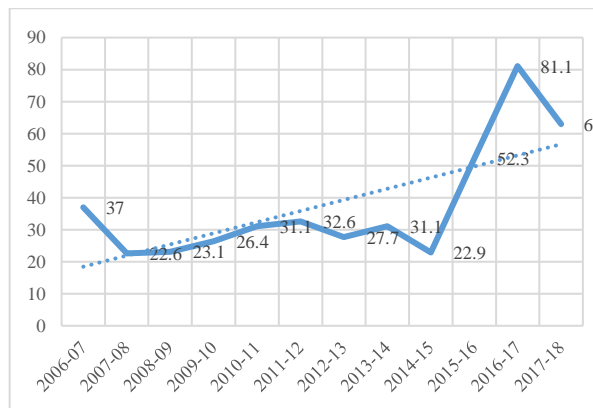
Les différences entre les TBS des garçons et ceux des filles sont plus importantes au secondaire (voir tableau 6). Les IP s'éloignent en effet plus encore de 1,00 qu'au primaire. La parité est assurée uniquement dans la ville de Kinshasa. Au vu des CV, les disparités entre les provinces sont très fortes ( $CV \geq 0,30$ ) au cours des années 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009 et 2011-2012. Elles sont modérées au cours des autres années de la période de référence de cette étude.

**Tableau 6.** Indices de parité fille-garçon et paramètres de disparités provinciales au niveau secondaire

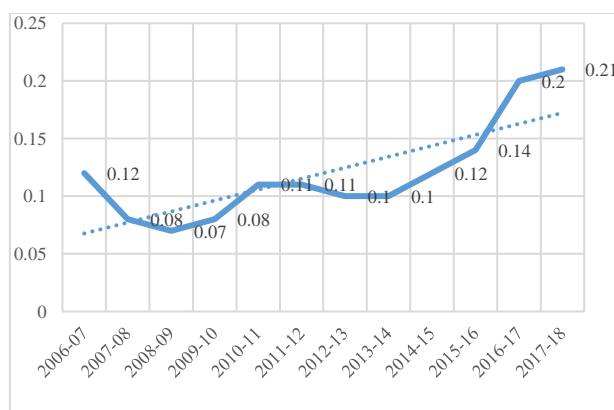
Province	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18	Moyenne
Kinshasa	0,9	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Bas-Congo	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Bandundu	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6
Equateur	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5
Orientale	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6
Maniema	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
Nord-Kivu	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8
Sud-Kivu	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7
Kasaï-Or.	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5
Kasaï-Oc.	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,4
Katanga	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5
RDC	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6
EVT	0,6	0,7	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
CV	0,40	0,37	0,32	0,27	0,29	0,31	0,27	0,27	0,30	0,27	0,25	0,24	0,29

#### 4.2 Analyse diachronique des disparités

Au niveau de l'enseignement primaire, alors qu'elles étaient faibles en 2006-2007, les disparités entre les provinces en matière de TBS sont modérées au cours des deux dernières années de la période de référence de cette étude. L'EVT est passée de 37% à 63% (voir figure 4) tandis que le CV a progressé de 0,12 à 0,21 de 2006-2007 à 2017-2018 (voir figure 5). Autrement dit, l'ampleur des disparités s'est renforcée à la fin par rapport au début de la période.



**Figure 4.** Evolution de l'EVT/TBS au primaire

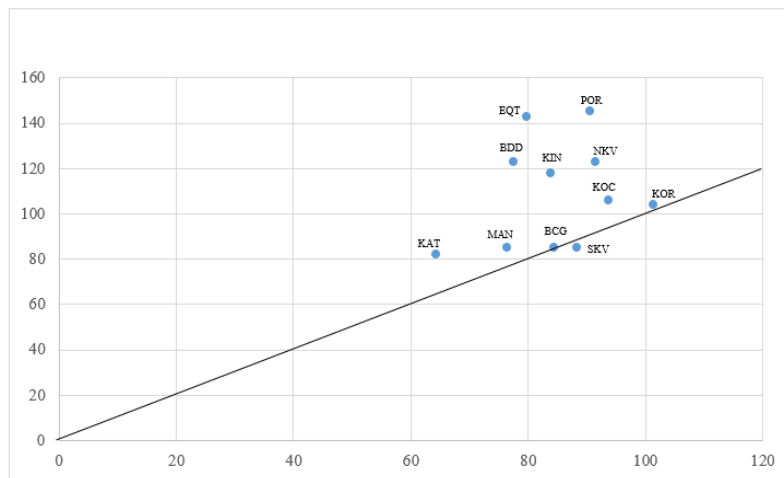


**Figure 5.** Evolution du CV/TBS au primaire

Au vu du scattergram (voir figure 6), la scolarisation s'est dégradée en 2017-2018 dans la province du Sud-Kivu par rapport à la situation qui prévalait en 2006-2007, elle est restée stable dans le Bas-Congo et s'est améliorée dans les 9 autres provinces. L'amélioration la plus remarquable a été enregistrée dans la province de l'Equateur et la Province Orientale.

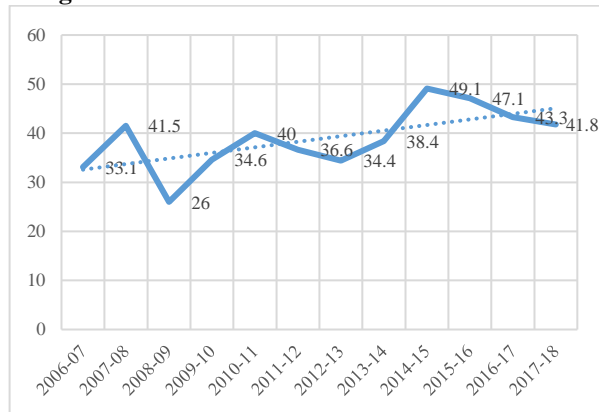
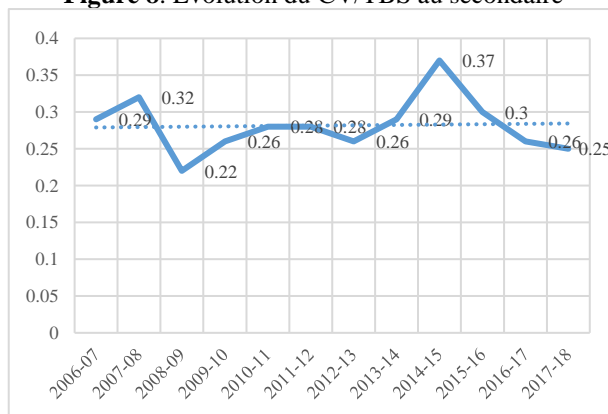
Pour que les disparités entre les provinces se réduisent dans le temps, il faut que la scolarisation progresse plus rapidement dans les provinces défavorisées en 2006-2007 (Katanga, Maniema et Bandundu) que dans les provinces favorisées (Kasaï oriental, Kasaï occidental, Nord-Kivu et Province orientale). A ce sujet, étant donné que le coefficient de corrélation Rho de Spearman entre les TBS de l'année 2006-2007 et le progrès réalisé du début à la fin de la période est négatif (-0,24), les provinces défavorisées au départ ont progressé plus rapidement que les provinces favorisées. Cependant, ce coefficient n'étant pas significatif, la réduction des disparités entre les provinces est très faible.

**Figure 6.** Relation entre les TBS au primaire en 2006-2007 et 2017-2018

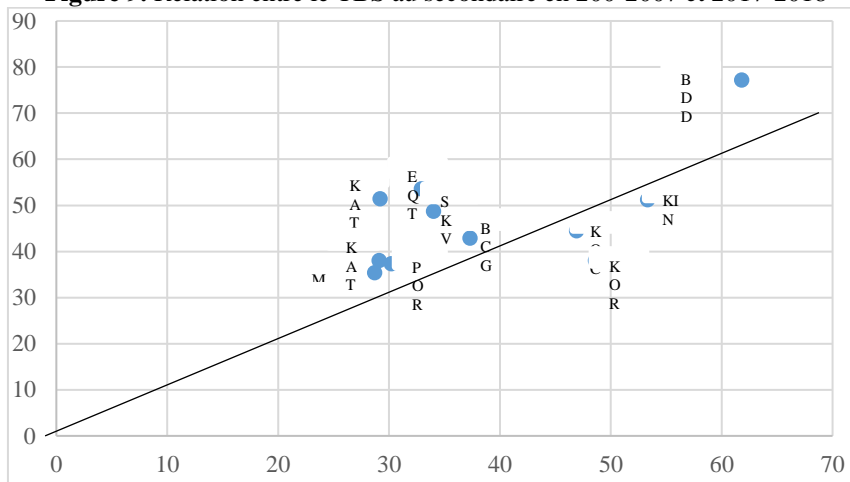


Au niveau du secondaire, par contre, si l'écart entre le TBS de la province la plus scolarisée et celui de la province la moins scolarisée s'est creusé au fil des années (voir figure 7), il n'en est pas autant du coefficient de variation (voir figure 8). Ce dernier est resté stable tout au long de la période, indiquant ainsi que les disparités entre les provinces ont gardé la même ampleur, en dépit de l'accentuation enregistrée en 2007-2008 (CV = 0,32) et 2014-2015 (CV = 0,37).



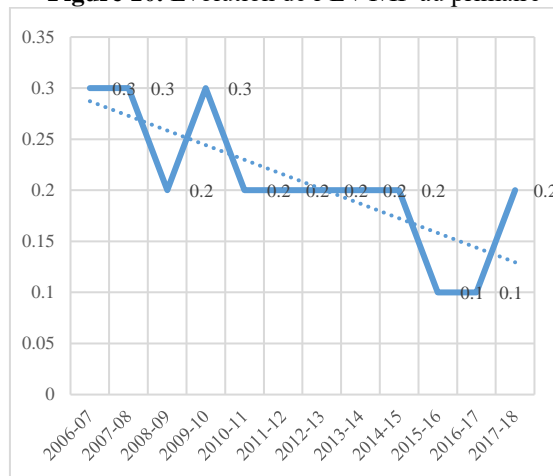
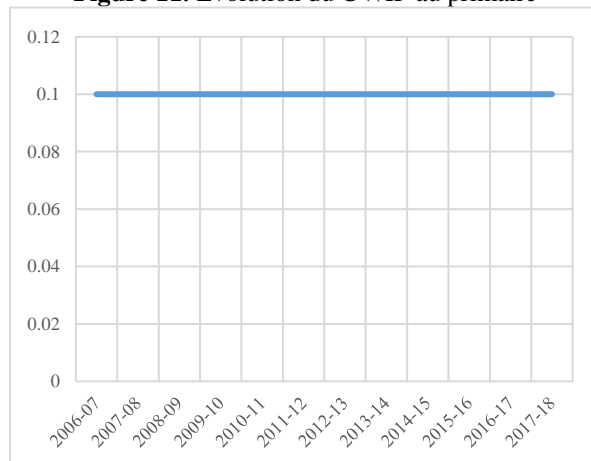
**Figure 7.** Evolution de l'EVT/TBS au secondaire**Figure 8.** Evolution du CV/TBS au secondaire

L'observation du scattergram (figure 9) montre que la scolarisation au secondaire s'est dégradée dans les deux Kasai et dans la ville de Kinshasa alors qu'elle s'est améliorée dans les 8 autres provinces. La détérioration la plus remarquable a été enregistrée par la province du Kasai oriental tandis que l'amélioration la plus importante a été observée dans les provinces de l'Equateur et du Nord-Kivu. Puisque le coefficient Rho de Spearman est négatif (-0,36), les disparités se sont réduites dans le temps. Seulement, cette réduction n'est pas significative ( $p > .05$ ).

**Figure 9.** Relation entre le TBS au secondaire en 200-2007 et 2017-2018

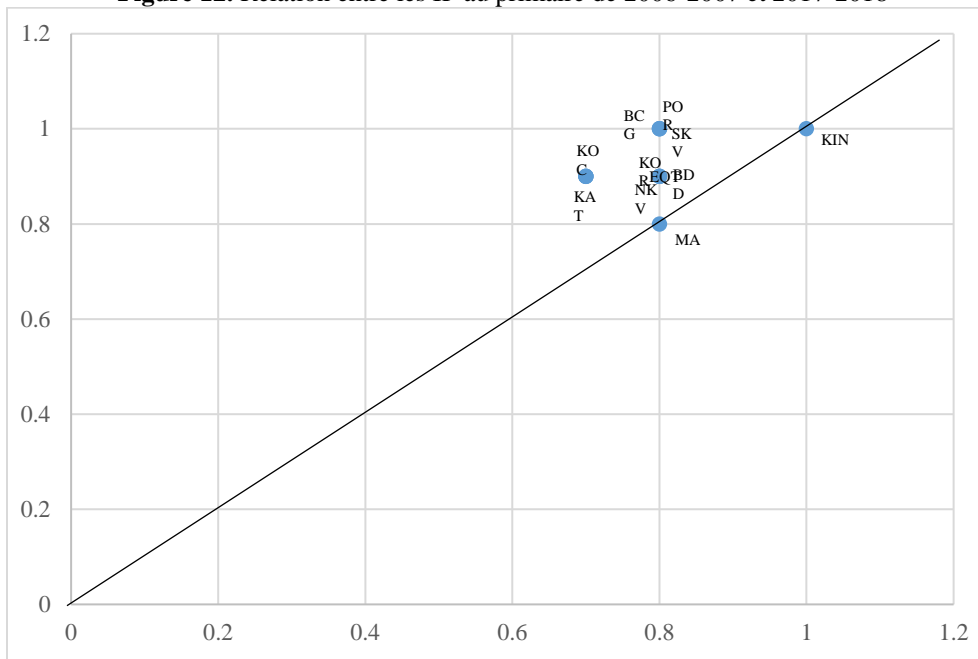
Le taux de scolarisation au primaire a progressé positivement aussi bien dans la zone de stabilité que dans la zone de conflit (voir tableau 3). L'écart entre les TBS des deux zones est aussi faible en 2006-2007 (0,6) qu'en 2017-2018 (2,5). Par ailleurs, si au secondaire le TBS a évolué positivement dans les deux zones, il s'est accru plus rapidement dans la zone de conflit que dans la zone de stabilité (voir tableau 4). C'est pourquoi, l'écart entre les TBS des deux zones est plus réduit en 2017-2018 (8) qu'en 2006-2007 (14,9). Ce résultat traduit la réduction des disparités de scolarisation entre les deux zones.

En ce qui concerne les inégalités suivant le genre, la figure 10 révèle que l'écart entre l'IP de la province où l'égalité de la scolarisation est la plus développée et la province où elle est la moins assurée s'est réduit au fil du temps. Toutefois, suivant le CV, l'ampleur des disparités entre les onze provinces de la RDC est restée la même ( $CV = 0,10$ ) de 2006-2007 à 2017-2018 (voir figure 11). En dehors de la province du Bandundu, dont l'IP n'a pas connu d'évolution en 2017-2018 par rapport à 2006-2007, les autres provinces ont enregistré une évolution positive de l'égalité de la scolarisation des filles et des garçons.

**Figure 10.** Evolution de l'EVT/IP au primaire**Figure 11.** Evolution du CV/IP au primaire

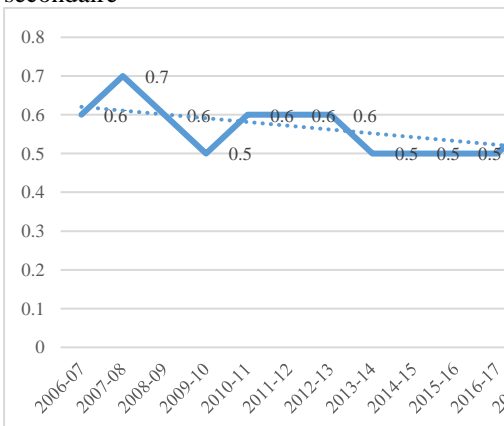
Bien que le CV soit faible au cours de toute la période, la corrélation entre les IP observés au début et la progression réalisée par chaque province du début à la fin est négative et significative ( $Rho = -0,65$  ;  $p < 0,05$ ). En d'autres termes, plus une province était défavorisée au début, en matière d'égalité de scolarisation entre garçons et filles, mieux elle a progressé au cours de la période. En conséquence, les disparités entre provinces se sont amenuisées au cours de la période de 2006-2007 à 2017-2018.

**Figure 12.** Relation entre les IP au primaire de 2006-2007 et 2017-2018

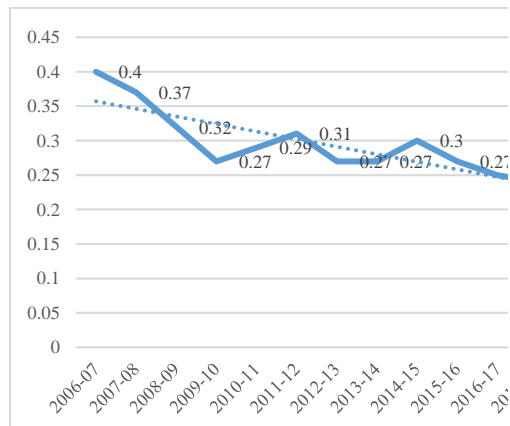


Au niveau de l'enseignement secondaire, bien qu'elle soit plus importante qu'au primaire, l'EVT s'est réduite au cours de la période (voir figure 13), exprimant ainsi la réduction des disparités entre les provinces en matière de scolarisation des garçons et des filles. Le CV s'est également réduit au fil des années (voir figure 14).

**Figure 13.** Evolution de l'EVT/IP au secondaire



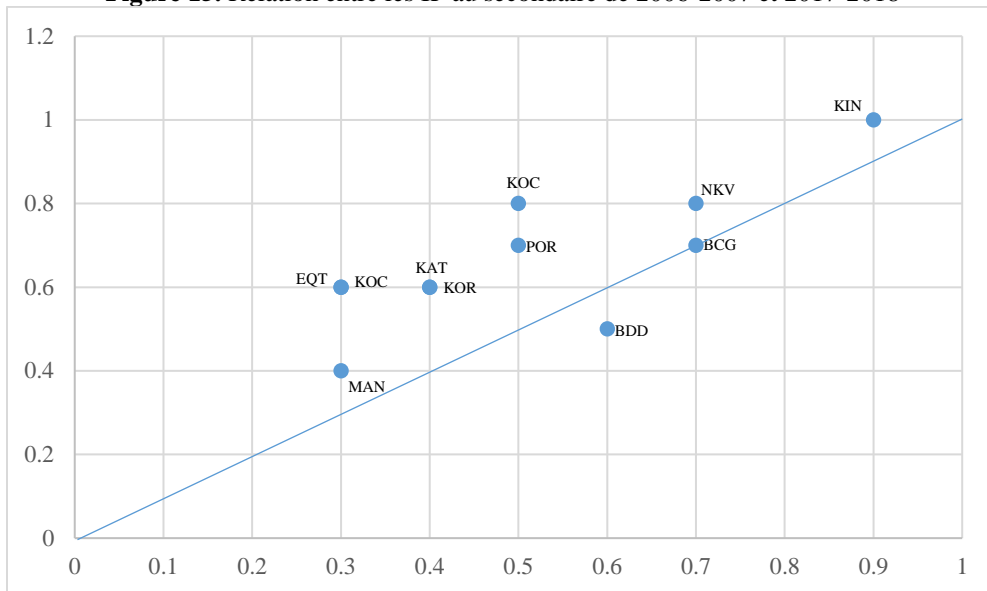
**Figure 14.** Evolution du CV/IP au secondaire



Si l'IP s'est dégradé dans la province du Bandundu, il est resté stable à Kinshasa et s'est amélioré dans les autres provinces (voir figure 15). L'amélioration la plus sensible a été observée dans la province du Kasai

occidental. Enfin, comme à l'enseignement primaire, les disparités entre provinces en matière d'égalité de scolarisation des filles et des garçons se sont réduites au cours de la période de 2006-2007 à 2017-2018 ( $Rho = -0,62$  ;  $p < 0,05$ ).

**Figure 15.** Relation entre les IP au secondaire de 2006-2007 et 2017-2018



## Discussion et conclusion

Cette étude montre qu'à partir de 2012-2013, la scolarisation primaire est quasi-universelle dans la plupart des provinces de la RDC. Cette scolarisation ne varie donc pas suivant les provinces, les zones (de conflit et de stabilité), ni suivant les genres. Cependant, la province du Katanga est la moins scolarisée du pays. Ceci pourrait partiellement s'expliquer par l'exploitation minière qui attire une frange importante d'enfants et de jeunes en âge scolaire. En effet, « on note plus d'abandons parmi les enfants impliqués dans des activités dommageables que ceux qui ne sont pas concernés » (Ministère du Plan, 2021).

Le manque de disparités entre la zone de conflit et celle de stabilité sécuritaire confirme le constat fait par la banque mondiale au début de ce siècle. Selon cette institution de Bretton Woods, « le système éducatif de la RDC a montré une résilience remarquable en dépit des crises récentes, et a même continué à se développer à tous les niveaux. » (Banque mondiale, 2005).

Les faibles disparités de scolarisation entre les filles et les garçons seraient en partie le résultat des campagnes menées en faveur de la scolarisation des filles depuis 2003 par le gouvernement et ses partenaires, en particulier l'UNICEF, le Partenariat Mondial pour l'Education et Save the

children. Ces campagnes ont permis d'accroître l'accès des filles à l'école. Pour le programme du PME (, qui visait à lutter contre les inégalités entre les sexes dans les provinces du Kasai-Occidental et de l'Équateur de 2013 à 2017, l'indice de parité entre les sexes est passé de 0,84 à 0,93 et 0,87, respectivement (Partenariat Mondial pour l'Education, 2020).

La présente étude montre ensuite qu'en plus d'être très peu développée, la scolarisation secondaire est marquée par des disparités provinciales. La ville de Kinshasa et la province du Bandundu se distinguent nettement des autres, bien qu'elles soient elles-mêmes loin de la scolarisation secondaire universelle préconisée par l'ODD4 (UNESCO, 2016). La faible scolarisation secondaire, notamment en milieu rural, serait due aux longues distances que les élèves sont parfois obligés de parcourir pour atteindre l'école la plus proche de leur milieu d'habitation. En cas de conflit, ces distances constituent un obstacle important à la scolarisation en général et à celle des filles en particulier. Ceci pourrait expliquer les disparités entre la zone de conflit et la zone de stabilité, ainsi que les inégalités relevées dans la présente étude entre la scolarisation des filles et celle des garçons.

En ce qui concerne l'évolution des disparités, cette étude montre qu'au niveau de l'enseignement primaire, les inégalités entre les provinces en matière de TBS qui étaient très faibles en 2006-2007 sont devenues modérées en 2017-2018. Par contre, en matière de parité fille-garçon, les disparités sont restées très faibles tout au long de la période de cette étude. Aussi, la progression réalisée par les provinces défavorisées au départ n'a-t-elle pas été suffisamment rapide pour combler leur retard en TBS par rapport aux provinces favorisées. En revanche, pour l'IP fille-garçon, il y a eu réduction significative des disparités entre les provinces.

Au niveau du secondaire, les disparités provinciales basées sur le TBS sont modérées et stables tout au long de la période considérée dans cette étude alors que les inégalités se rapportant à l'IP ont été très prononcées du début à la fin. Autant qu'au primaire, l'écart entre les provinces les plus favorisées au début en matière de TBS et les provinces défavorisées ne s'est pas significativement réduit au cours de la période. Les disparités entre les provinces se sont réduites uniquement en matière d'indice de parité fille-garçon.

La réduction des disparités entre les provinces ne peut être obtenue que si on accroît l'offre de scolarisation primaire et surtout secondaire dans les provinces les plus défavorisées. Il s'agit du Katanga, du Maniema et du Bas-Congo, pour l'enseignement primaire, de la Province Orientale, du Katanga, du Maniema et de l'Équateur, pour le secondaire. Outre l'accroissement de l'offre de l'éducation, la réduction des disparités provinciales nécessite la poursuite de la sensibilisation de la population pour l'importance de la scolarisation en général et celle des filles en particulier.

**References:**

1. Adjiwanou, V. (2005). Impact de la pauvreté sur la scolarisation et le travail des enfants de 6-14 ans au Togo. Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, Université de Lomé : Lomé.
2. Banque mondiale (2005). Le système éducatif de la république démocratique du Congo : Priorités et alternatives. Département du développement humain Région Afrique. <https://documents1.worldbank.org/curated/ru/244781468026664848/pdf/328140DRC0Systeme0educatif0AFHDno68.pdf>
3. Brandt, C., Marchais, G., Matabishi, S. & Mze, P.S (2020). Les interventions éducatives axées sur l'école sont limitées pour lutter contre les inégalités structurelles dans les contextes touchés par les conflits. <https://www.reach.gse.harvard.edu/blogs/migration-displacement/series/school-focused-educational-interventions-are-limited-in-addressing-structural-inequality-in-conflict-affected-contexts-french-version>.
4. Cabinet du Président de la République (2011) ; Constitution de la République Démocratique du Congo. Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, n° spécial.
5. Cabinet du Président de la République (2014). Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national, in Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, n° spécial, 1-64.
6. Cellule Technique pour les Statistiques de l'Éducation (2008). Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, année scolaire 2006-2007. Ministère de l'EPSP.
7. Cellule Technique pour les Statistiques de l'Éducation (2009). Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, année scolaire 2007-2008. Ministère de l'EPSP.
8. Cellule Technique pour les Statistiques de l'Éducation (2010). Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, année scolaire 2008-2009. Ministère de l'EPSP.
9. Cellule Technique pour les Statistiques de l'Éducation (2011). Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, année scolaire 2009-2010. Ministère de l'EPSP.
10. Cellule Technique pour les Statistiques de l'Éducation (2012). Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, année scolaire 2010-2011. Ministère de l'EPSP.
11. Cellule Technique pour les Statistiques de l'Éducation (2013). Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, année scolaire 2011-2012. Ministère de l'EPSP.



12. Cellule Technique pour les Statistiques de l'Éducation (2014). Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, année scolaire 2012-2013. Ministère de l'EPSP.
13. Cellule Technique pour les Statistiques de l'Éducation (2015). Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, année scolaire 2013-2014. Ministère de l'EPSP.
14. Cellule Technique pour les Statistiques de l'Éducation (2017). Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, année scolaire 2014-2015. Ministère de l'EPSP.
15. Cellule Technique pour les Statistiques de l'Éducation (2019). Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, année scolaire 2017-2018. Ministère de l'EPSP.
16. Fjarraud. (2017). L'éducation, une arme contre la pauvreté. *Expresso*. <https://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2017/06/22062017Article636337124711374871.aspx.html>.
17. Gérardin, H., Dos Santos, S., & Gastineau, B. (2016). Des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) aux objectifs de développement durable (ODD) : la problématique des indicateurs. *Mondes en développement*, 2(174), 7-14. DOI : 10.391/med.174.0007.
18. Groupe d'Etude sur le Congo, Baromètre sécuritaire du Kivu & Center on International Cooperation (2021). La cartographie des groupes armés dans l'Est du Congo : opportunités manquées, insécurité prolongée et prophéties auto-réalisatrices. <https://kivusecurity.nyc3.digitaloceanspaces.com/reports/39/2021%20KST%20rapport%20FR.pdf>
19. Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (2012). Plan Intérimaire de l'Education 2012-2014. Kinshasa.
20. Ministère du Plan (2021). Etude sur la situation des enfants dans les zones d'exploitation minière artisanale dans les provinces du Lualaba et du Sud-Kivu. INS – GIZ – UNICEF: Kinshasa. <https://www.unicef.org/drcongo/media/7866/file/COD-rapport-ESEMA.pdf>
21. Mokonzi, Gr. B. (2012). Gratuité et qualité de l'enseignement primaire en République Démocratique du Congo. *Congo-Afrique*, 470, 768-785.
22. Mokonzi, Gr. B. (2022). Évolution de l'objectif de développement durable de l'éducation en République Démocratique du Congo. *Congo-Afrique*.
23. Mokonzi, Gr. B., Isoy, A. A., Brandt, C. & Gboisso, O. A. (2022). Pleins feux sur l'achèvement de l'éducation de base et les

- apprentissages fondamentaux en République démocratique du Congo. Paris : UNESCO.
24. Rwehera, M. (2004). Education, développement et pauvreté en Afrique subsaharienne. Genève : BIE & Unesco.
  25. Partenariat Mondial pour l'Education (2020). Combler l'écart entre filles et garçons en République démocratique du Congo. <https://www.globalpartnership.org/fr/blog/comblent-lecart-entre-filles-et-garcons-en-republique-democratique-du-congo>.
  26. République Démocratique du Congo (2007). Programme du Gouvernement (2007 – 2011), Kinshasa, p. 50. [https://www.social-protection.org/gimi/gess/RessourcePDF.action;jsessionid=3tcZhJoC2iHJrXIFi28TQ9LK1MiNQOhKe4803UGzPxb5I6BX-\\_O2!1588761716?id=9546](https://www.social-protection.org/gimi/gess/RessourcePDF.action;jsessionid=3tcZhJoC2iHJrXIFi28TQ9LK1MiNQOhKe4803UGzPxb5I6BX-_O2!1588761716?id=9546)
  27. République Démocratique du Congo (2015). Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025. Kinshasa.
  28. UNESCO (1990). Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et Cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux. Paris : UNESCO.
  29. UNESCO (2016). Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Paris : UNESCO.
  30. Watchlist on Children & Armed Conflict (2003). Impact des conflits armés sur les enfants en République Démocratique du Congo (RDC). New York, NY 10168-1289. 2003.
  31. Ziulu E.N., Mokonzi G.B., Vitamara P.M. & Isoy A.A. (2021). Conflits armés et évolution de la scolarisation primaire et secondaire en République Démocratique du Congo de 2005 à 2015. *European Scientific Journal*, 17(19), 247-271. <https://doi.org/10.19044/esj.2021.v17n19p247>